



## Possibilité de remboursement acompte sur travaux non effectués ?

Par **barbatruc18**, le **30/05/2016** à **19:11**

Bonjour,

au mois de mars 2016 j'ai fait faire un devis pour la pose de volets par une entreprise locale. Après acceptation dudit devis, j'ai réglé un acompte d'environ un tiers du montant total. Le devis ne comporte aucune date limite pour l'exécution des travaux mais le vendeur m'avait prévenu d'un délai de cinq semaines avant la pose du matériel.

Six semaines plus tard, étant sans nouvelles du vendeur, je le contacte et apprends qu'il a (soi-disant) perdu la feuille comprenant les mesures prises à mon domicile et qu'il doit revenir les prendre. Il repasse donc environ une semaine après.

A nouveau six semaines plus tard (aujourd'hui), aucune nouvelle. Je le contacte (difficilement) à nouveau et, cette fois, le vendeur m'explique que le matériel souhaité n'existe plus et qu'un autre sera commandé, dans des tailles légèrement différentes (ce qui ne serait pas dérangeant mais ce sont les délais qui me posent problème).

Puis-je obtenir un remboursement de mon acompte afin de trouver une autre entreprise pour réaliser mes travaux ?

Merci par avance.